



FORMABAD

Formation des Dirigeants

Les fondamentaux de la fonction d'Employeur et de Gestion du Personnel AURA

OBJECTIFS VISES

- Connaître les grandes règles du droit du travail et de la convention du Sport et savoir les appliquer
- Savoir organiser le travail.
- Connaître les obligations de l'employeur en matière de repos, congés et gestion des temps de travail
- Maîtriser la planification du travail dans le cadre de l'annualisation
- Savoir mettre en place le suivi des temps de travail.

PUBLICS ET PRE-REQUIS

- Bénévoles employeurs (clubs, comités ou ligues)
- Effectif de la formation : 6 à 20 stagiaires

LIEU, DATES & DUREE

- 10h en présentiel soirée du Vendredi 15 décembre et journée du Samedi 16 décembre 2017 à Voiron + Formation Ouverte A Distance (FOAD)
- Vendredi de 18h à 22h puis samedi de 9h à 17h.

MODALITES D'INSCRIPTION

- Via le formulaire d'inscription dédié avant le **1^{er} décembre 2017**.
- Contact : formation@ffbad.org

TARIF ET PRESTATIONS

- Les frais pédagogiques s'élèvent à 100€ pris en charge par la ligue pour les stagiaires licenciés en AURA. Les stagiaires d'une autre ligue doivent se renseigner auprès de la leur pour la prise en charge.
- Les frais annexes sont à la charge du stagiaire.

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Questionnaire préalable et étude de documents
- Séances de formation en salle
- Apports théoriques
- Etude de cas
- Remise de documentation.
- Formation encadrée par Pascal CHEVEREAU, Consultant Alter Ergos, expert auprès des entreprises de l'Economie sociale et solidaire qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale, et plus spécifiquement aux entreprises artistiques et culturelles, aux associations d'éducation populaire, aux centres sociaux, aux associations sportives.

CONTENUS

- Fondamentaux du droit du travail
 - ✓ Droits et devoirs des employeurs et des salariés
 - ✓ Hiérarchie des normes et convention collective
 - ✓ Contrats de travail / lien de subordination
- Conditions de rémunération des éducateurs :
 - ✓ Carte pro et missions, qui peut encadrer quoi.
 - ✓ Mises à disposition / prestation de service
- Planification et organisation du travail des salariés dans la convention collective nationale du sport (CCNS) :
 - ✓ Présentation des règles de la CCNS sur le temps de travail
 - ✓ Présentation détaillée des règles de modulation
 - ✓ Exercices de calcul des droits à congés payés
 - ✓ Exercices de planification d'une saison sportive sur une base annualisée
 - ✓ Exercice de planification d'un programme sans modulation
 - ✓ Utilisation et paramétrage d'un outil de suivi du temps de travail

PROGRAMME :

- **Vendredi 15 décembre 2017 (en fin de journée)**
 - ✓ 18h : Accueil des stagiaires
 - ✓ 18h30 - 20h : Fondamentaux du droit du travail
 - ✓ 20h : Pause repas
 - ✓ 21h / 22h : Encadrer contre rémunération (diplômes, carte professionnelle...)
- **Samedi 16 décembre 2017 (toute la journée)**
 - ✓ 9h / 10h45 : Définir des missions, déléguer et rendre autonome & communiquer (interne)
 - ✓ 11h / 12h30 : Mutualiser un emploi / Mettre à disposition un salarié
 - ✓ 12h30 : Pause repas
 - ✓ 13h30 / 15h30 : Gérer le temps de travail
 - ✓ 15h45 / 16h45 : Témoignage
 - ✓ 16h45 / 17h : Evaluation et bilan

SUIVI ET EVALUATION

- Un questionnaire à chaud sera remis aux stagiaires.
- Une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.